

# Foyer de Vie *Pémartin*



## **FOYER DE VIE PEMARTIN**

Domaine Pémartin

64 210 BIDART

Téléphone : 05 59 41 98 92

[secpm@apajh64-40.com](mailto:secpm@apajh64-40.com)

*Nous vous souhaitons la bienvenue au sein du Foyer de vie Pémartin et nous vous remercions d'avoir pris contact avec nous. Ce document a pour finalité de vous renseigner sur notre établissement et les modalités d'accueil de votre séjour*

## **1 - LE FOYER DE VIE PEMARTIN**

Géré par l'APAJH Côte Basque – Sud des Landes, le Foyer de Vie Pémartin se situe à Bidart, à 10 minutes de Biarritz.

L'Établissement a une capacité d'accueil autorisée de 82 places, dont 66 en internat, 14 en externat et 2 en accueil temporaire, et propose une prise en charge médico-sociale adaptée aux adultes présentant un handicap mental, et dépourvus d'autonomie pour les actes de la vie quotidienne, ayant besoin d'une prise en charge de type éducative, mais ne nécessitant pas une surveillance et des soins médicaux constants.

Sa première fonction est celle d'assurer l'accompagnement médico-social nécessaire aux résidents présentant un handicap mental, avec ou sans troubles associés, en leur offrant un lieu de vie adapté, et des activités occupationnelles qui favorisent leur épanouissement, leur autonomie personnelle, et leur intégration sociale.

## **2 - REGLEMENTATION**

Le Foyer de Vie Pémartin est un établissement sous la compétence du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, il délivre l'autorisation de fonctionner, et en assure la tarification et le contrôle.

Il est habilité à recevoir des Bénéficiaires de l'Aide Sociale détenteurs de l'Orientation délivrée par la CDAPH.

Préalablement à la demande de prise en charge au titre de l'aide sociale, c'est la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui délivre une notification d'orientation en Foyer occupationnel ou Foyer de vie, lorsque la personne a plus de 20 ans.

### 3 - L'ORGANISATION ARCHITECTURALE

Avec ses 38 hectares situés sur une colline, le domaine Pémartin dispose de vastes espaces, souvent arborés, qui confèrent au lieu un agréable caractère champêtre

#### ► Une nouvelle répartition des espaces, séparant lieu de vie et d'activités

Le projet de réhabilitation s'est appuyé sur le choix de séparer les lieux de vie (UHAINA) de ceux liés aux activités en journée (TILLEULS), option qui s'avère porteuse de repères pour les résidents accueillis pour une majorité d'entre eux, en permanence sur le site. La fonction dévolue à chaque espace sera ainsi perçue clairement

#### ► La création de vrais espaces individuels protégeant l'intimité des personnes

La construction d'un bâtiment neuf entièrement voué à la fonction d'hébergement a permis la création de vraies chambres individuelles de 18 à 20 m<sup>2</sup> avec sanitaires, ce qui constitue un progrès qualitatif essentiel, facteur de respect des droits des résidents et d'épanouissement :

- préservation de l'intimité dans le souci du respect du droit des usagers
- appropriation d'un vrai espace privé pour des résidents qui vivent, pour la plupart, en permanence en collectivité.
- apaisement de certains problèmes de comportement plus majorés par des tensions conflictuelles liées à une promiscuité trop grande.
- possibilité accrue d'un travail sur l'autonomie personnelle de chacun

#### ► La construction d'un pôle d'accueil pour les résidents et leurs familles

La réflexion autour du projet a mis en lumière le besoin d'un pôle d'accueil, situé de manière centrale, près de l'aire d'arrivée et de départ des véhicules assurant le circuit de ramassage, ou de ceux des familles qui assurent elles-mêmes le transport de leurs enfants, matin et soir.

Lors de leur arrivée vers 9h00 et au moment de leur départ autour de 16h30, les externes patientent actuellement soit à l'extérieur des bâtiments, soit dans une salle dont la capacité est limitée, avec un accès indirect sur le parking.

## **4 - LES MISSIONS GENERALES DE L'ETABLISSEMENT :**

### **Offrir un cadre de vie confortable qui allie sécurité et liberté...**

Habiter ce n'est pas seulement disposer d'un toit, c'est investir un lieu, le connaître, le repérer, y retrouver son quotidien. Ce lieu doit favoriser le maintien du lien social entre la personne accueillie, sa famille, ses relations amicales et l'environnement extérieur.

C'est aussi, offrir des occasions diversifiées d'avoir des liens sur l'extérieur le plus proche possible des dispositifs communs, et lorsque ce n'est pas indiqué, ou impossible à envisager, favoriser le fait que des prestataires puissent venir au sein de l'établissement.

### **Réaliser un accompagnement personnalisé**

Que ce soit par une pratique projet personnalisé existante, par l'évolution de l'établissement pour proposer à tous les résidents l'accès à une palette d'activités diversifiées, en appui sur le milieu ordinaire quand c'est possible, le Foyer de vie Pémartin vise à une personnalisation forte de l'accompagnement, avec prise en compte de la personne et de ses demandes. La participation des personnes doit être favorisée et soutenue par une multitude de dispositifs, de même que la participation des familles.

### **Proposer des activités adaptées en temps et en contenu.**

Les activités représentent un volet essentiel pour des personnes dont l'accueil se fait sur le long voire très long terme. Elles doivent permettre de venir compléter les prestations liées à l'hébergement et à l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne. Qu'elles soient extérieures ou réalisées en interne, les activités proposées sont diversifiées afin de stimuler les capacités et les potentialités de chacun tout en ne négligeant pas la notion de plaisir et de choix.

## **5 - LES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE**

La Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale place la personne handicapée et sa famille au cœur du dispositif, et a pour objectif d'affirmer et de développer les droits et libertés individuelles des usagers des structures sociales et médico-sociales notamment :

Les outils de la loi 2002-2 en place et permettant de garantir l'exercice de ces droits sont : La Charte des Droits et Libertés, Le Conseil de la Vie Sociale, Le Livret d'Accueil, Le Contrat de Séjour, Le Règlement de Fonctionnement.

Le respect des droits de l'utilisateur se traduit également dans sa participation aux décisions qui le concernent :

- soit de façon individuelle dans le Projet Personnalisé
- soit de façon plus collective au gré de la vie dans l'établissement avec la mise en œuvre d'une dynamique qui est de nature à encourager leur expression et à promouvoir leur implication dans le fonctionnement de l'établissement

## **6 - LE PROJET PERSONNALISE**

Afin d'élaborer le projet de vie de la personne et les objectifs de l'accompagnement, un projet personnalisé est proposé à la personne dans les 6 mois qui suivent son admission.

Pour construire le projet de chaque personne, l'équipe s'attache à mieux connaître la personne, sa singularité au travers son histoire, ses habitudes de vie, ses envies et l'avenir dans lequel elle se projette. Pour cela, chaque personne accueillie bénéficie d'un référent dans l'équipe éducative qui coordonne les actions dans le cadre de son projet personnalisé.

Une réunion entre les professionnels du service permet de présenter la situation, de proposer les premières indications de suivi, de bilans et de rencontres avec les différents professionnels qui interviennent auprès de la personne. Le projet personnalisé est alors formalisé par les professionnels avec la personne, transmis à sa famille ou à son représentant légal en préalable d'une rencontre si elle est souhaitée.

Le référent a pour mission de mettre en œuvre le projet personnalisé de la personne accompagnée. Il en assure le suivi et vérifie qu'il est toujours en adéquation avec les besoins et les attentes de la personne. Tous les ans ou chaque fois que cela est nécessaire, le projet personnalisé de la personne accompagnée fait l'objet d'une analyse et évaluation.

## 7 - ORGANISATION

**L'Internat** peut être permanent ou modulable, car l'établissement est ouvert en continu, 365 jours par an, 24 h sur 24.

Dans le nouveau bâtiment neuf voué à l'habitat, 66 résidents sont aujourd'hui accueillis en internat sur sept unités de vie : LOIA, MILADY, MUNDAKA, UHABIA, ILBARRITZ, BORA BORA, KONTXA. Un travail de structuration d'unités de vie homogènes a été réalisé, par la constitution de groupes prenant en compte les besoins de chaque résident pour être accompagné dans tous les actes de la vie quotidienne, afin de proposer un projet de service adapté à ses degrés d'autonomie, ses centres d'intérêt, et sa participation aux activités. La mise en place de groupes homogènes n'est pas être une organisation statique mais engendre un mouvement interne lié à l'évolution des besoins des usagers.

**L'Externat** fonctionne, du lundi au vendredi. Indépendamment des activités résidentielles liées à la participation à la vie quotidienne et collective dans l'établissement, des activités occupationnelles sont proposées à l'ensemble des résidents dans le cadre de l'Accueil de Jour, du lundi au vendredi.

Réalisée à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, les activités proposées sont des supports pour travailler sur des axes fondamentaux :

- Autonomie : Développer ou maintenir les acquis.
- Socialisation : Maintenir le lien social, développer la qualité des interactions relationnelles, favoriser l'intégration sociale..
- Compréhension : Maintenir les acquis cognitifs, favoriser les aptitudes à des petits apprentissages, soutenir l'éveil, mobiliser l'attention, faciliter une meilleure perception des événements.
- Confiance en soi : Donner confiance, permettre à chacun de se valoriser.

Enfin, quels que soient les objectifs, ils ne doivent pas faire perdre de vue les notions de plaisir et d'épanouissement personnel de l'utilisateur qui sont essentiels au maintien et à l'entretien de sa participation au quotidien.

Les activités proposées sont de différentes natures :

- Les activités de production ou de créations artistiques.
- Les activités d'expression et/ou de loisirs.
- Les activités dites de détente, avec ou sans médiation corporelle.
- Les activités physiques et sportives.

Enfin :

- Un partenariat solide dans le tissu associatif offre l'opportunité de participer à des animations qui sortent de l'ordinaire. Ancrés sur le Pays Basque, nos partenariats relèvent d'une volonté de s'inscrire dans l'environnement familial des résidents, leur permettant ainsi une meilleure inclusion citoyenne dans les dispositifs de droit commun.
- Chaque année, deux à quatre séjours sont organisés par l'établissement.
- L'année est scandée par l'organisation des fêtes qui sont très attendues par les résidents : Carnaval, Fête d'Eté, Noël... Ces manifestations génèrent une synergie des différents ateliers qui œuvrent chacun dans leur domaine, de façon complémentaire pour que la fête soit complète et réussie.

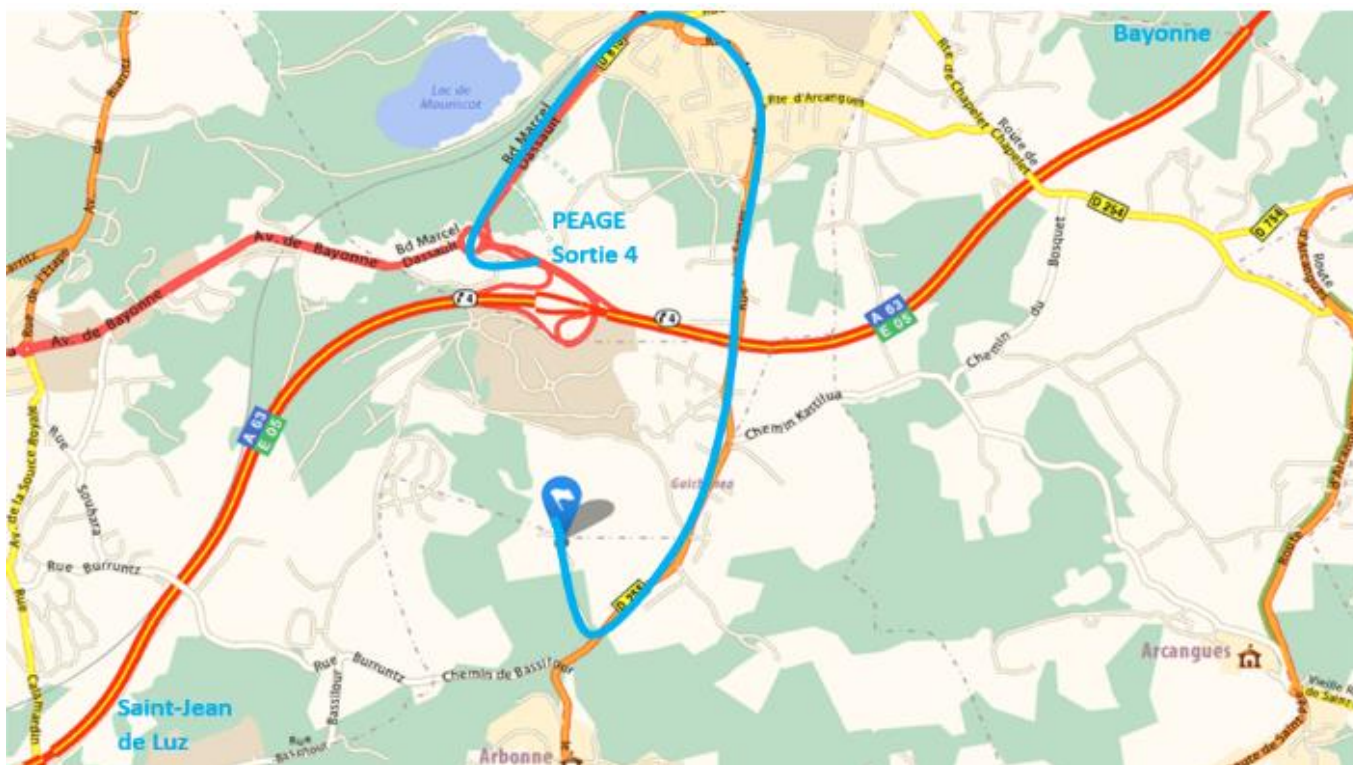
**L'accueil temporaire** : Organisé pour une durée limitée à 90 jours dans l'année, consécutifs ou non, l'accueil temporaire en internat répond à différentes demandes :

- Relais des familles des externes qui souhaitent souffler, se reposer, envisager un déplacement, prendre des vacances.
- Travail préparatoire pour des externes en vue d'un projet d'accueil à long terme en internat.
- Séjours de rupture pour offrir une alternative aux résidents d'autres foyers de vie qui ont besoin de changer provisoirement de cadre de vie.
- Stages de contact préalables à l'admission pour un usager ne bénéficiant pas de prise en charge mais en recherche d'une place.

## **8 - LE PARTENARIAT**

L'ouverture de l'établissement s'exprime par le travail de partenariat du Foyer dans divers domaines :

- Sports
- Loisirs
- Organismes de Séjours de Vacances
- Soins Esthétiques et/ou de confort à domicile
- Réseaux de Soins.
- Partenaires Professionnels
- Organismes de Formation



**L'APAJH**  
**Côte Basque – Sud des Landes**

**Conseil d'administration : 21 membres**  
 Domaine Pémartin  
 64 210 ARBONNE

Tel : 05 59 41 95 66 – Fax : 05 59 41 87 92

 [siege@apajh-cotebasque.com](mailto:siege@apajh-cotebasque.com)
 [www.apajh-cotebasque.com](http://www.apajh-cotebasque.com)

Budget, Compte administratif, Commissions de travail, suivi Ets, Création, évolution, etc.

**Foyer de Vie Pémartin**

**Directeur :** Gérard AGUER  
**Chefs de service :** Mirelen DUHALDE & Anne-Marie PEIGNEGUY


Tel : 05 59 41 94 52 – 05 59 41 98 92

 [secpm@apajh64-40.com](mailto:secpm@apajh64-40.com)

**ESAT & Foyer GURE NAHIA**

**Directeur :** Ludovic SAUTREUIL  
**Directrice adjointe :** Caroline BRUN

Rte de St Pée – 64 210 ARBONNE  
 Tel : 05.59.41.94.92 - Fax 05.59.41.99.40

 [accqn@apajh64-40.com](mailto:accqn@apajh64-40.com)

**ESAT Le Colombier**

**Directeur :** Ludovic SAUTREUIL  
**Chef de service :** Monique DARRIGADE

1500, RN 117 – 40 390 BIAUDOS  
 Tel : 05.59.56.72.04 – Fax : 05.59.56.72.16

 [secpm@apajh64-40.com](mailto:secpm@apajh64-40.com)